

## **PV N°1 CONSEIL D'ADMINISTRATION du mercredi 10 JUILLET 2013**

**SAISON 2013/2014**

**Présents :**

Mmes, MM. Yves BOUGET (Président), Christian CHEBASSIER, Alain DE FABRY, Valérie DELOUTRE, Jean-Paul DUBIER, Alain GRIGUER, Estelle MORCANT-RIQUIER, Annie PEYTAVIN, Eric TANGUY, Aline GEMISE-FAREAU (Conseil de Surveillance)

**Assistent :**

MM. Cyrille BOULONGNE- EVTOUCHENKO, Arnaud DAGORNE.

**Absents excusés :**

Mme Anny COURTADE, MM. Jean-Marie CALATRABA, François FOCARD, Nathalie HENAULT

La séance est ouverte à 14H10

### **1 – INFORMATIONS DE LA PRESIDENCE**

1.1 Le Président associe les membres du Conseil aux remerciements chaleureux adressés au DTN pour son action et sa carrière dans le Volley-Ball.

1.2 Le Président présente aux membres M. Cyrille BOULONGNE- EVTOUCHENKO, nouveau DTN de notre sport auquel il souhaite la bienvenue. L'arrêté ministériel officialisant sa venue est prévu début août. Les objectifs du mandat de performances sportives (notamment dans l'optique de Rio) et de renforcement des actions du secteur technique seront portés avec notre nouveau DTN.

1.3 Le Président se réjouit des résultats obtenus en juin avec 2 Médailles de bronze aux Jeux Méditerranéens (beach-volley masculin et équipe masculine) et la victoire historique de l'Equipe de France au Brésil, 1<sup>ère</sup> nation mondiale. Il salue les 5 victoires acquises dans les 6 derniers matchs de cette Ligue Mondiale avec un groupe aussi jeune et dont le comportement a été remarquable. Les principes prônés par Laurent TILLIE sont en train de se mettre en place.

1.4 Le Président fait part d'un courrier adressé à la LNV indiquant que le vainqueur de la Coupe de France 2014 sera qualifié en Ligue des Champions pour la saison suivante.

1.5 La mission confiée conjointement par la FFVB et la LNV à la société INFRONT a débuté avec comme 1<sup>ère</sup> échéance courant septembre, la remise d'un rapport faisant suite aux entretiens menés auprès d'acteurs du Volley et analyse du « marché » du Volley Ball ;

1.6 Le Président informe que la réorganisation structurelle des services de la Fédération va se poursuivre dans les prochains mois après prise en considération des constats effectués depuis 6 mois et de la mission confiée au Directeur Général Adjoint. Certains bureaux ont été réaffectés dans un souci de cohérence et est à l'étude une solution modulable moderne et abordable pour des bureaux sur le parking.

1.7 : Le Président demande que la Boutique Fédérale en ligne ouvre désormais rapidement avec la mise en place des contrats de Vente à distance à conclure avec notre Banque.

1.8 : Assemblée Générale 2014 : Le Président annonce que les comptes provisoires consolidés et audités de la FFVB pour 2013 et le budget pour 2014 seront présentés aux membres en début d'année civile, dès l'année prochaine en février ; cela permettra notamment d'exposer un budget prévisionnel en début d'exercice.

Alain de Fabry indique que ce nouveau positionnement présente aussi comme avantage que les Ligues fixeront leur AG après celle de la Fédération ; et les Règlements pourront être adoptés plus tôt en vue de leur application la saison suivante.

1.9 : Les demandes de transferts de joueurs internationaux seront désormais signées par le Président de la Fédération.

## **2 – ADOPTION DU PV N°6 DU CA du 19/06/13**

Le PV est adopté à l'unanimité.

## **3 - SITUATION DU SECTEUR FINANCES & RESSOURCES HUMAINES**

*(C. CHEBASSIER)*

Au sujet de M. COLAS, absent pour maladie depuis septembre dernier, le diagnostic de sa maladie est en cours. Son absence prolongée conduit au recrutement en CDI de M. Boris DEJEAN à partir du 1<sup>er</sup> Août.

Un exposé est dressé sur les Ligues ayant des dettes encore importantes vis-à-vis de la Fédération ; il est énoncé que certains clubs ne paient qu'en fin de saison 2012/2013 l'ensemble des montants dus depuis l'ouverture de la saison.

Un courrier va être envoyé aux Ligues afin de leur demander les PV d'AG et comptes arrêtés du dernier exercice.

## **4 - POINT DE SITUATION DU SECTEUR EVENEMENTIEL MARKETING COMMUNICATION**

*E. MORCANT*

Le cahier des charges des Volleyades remis aux membres pour cette séance est en cours de finalisation en prenant pour modèle les documents d'organisation de la FIVB avec la contribution de plusieurs services de la Fédération (communication, juridique, développement) en coordination avec le Directeur Général Adjoint.

En fonction du nombre de licenciés, les Ligues pourront inscrire jusqu'à 3 équipes.

Le Président remercie les élus en charge de ce secteur événementiel pour ce 1<sup>er</sup> cahier des charges présenté dans l'objectif de cohérence et meilleure lisibilité des exigences énoncées aux organisateurs. Leur réussite est liée en grande partie au temps laissé pour la préparation optimisée.

Aline GEMISE-FAREAU demande combien de participants aux Volleyades sont encore licenciés quelques années après.

Le Président déplore que la structure informatique fédérale ne puisse pas opérer de telles requêtes sur le fichier licencié.

Un débat s'instaure entre les membres sur la catégorie disputant les Volleyades à la suite de la proposition d'alterner tous les ans les Minimes et les Cadettes.

Le Président demande que chaque membre apporte sa contribution et son avis en vue du prochain CA

Un TQCM peut être organisé en France début janvier 2014 ; la Fédération doit réfléchir à cette opportunité d'organiser une grande fête du Volley Ball durant une semaine autour de ces événements.

## **5 – POINT DE SITUATION COMMISSION DEVELOPPEMENT**

*JP DUBIER*

### **5.1 AAP**

Il est remis aux membres un tableau récapitulatif du solde 2012/2013 des Aides à Projets (AAP). Un courrier sera adressé à chaque Ligue avec le montant obtenu en fonction du nombre de licences délivrées. Il est rappelé l'objectif initial qui est que l'aide à projet récompense le développement quantitatif des licences

Eric TANGUY soulève le problème des Comités Départementaux qui ne reçoivent pas les montants des AAP de la part de leurs Ligues ; il est constaté que certaines Ligues n'ont pas formulé ni déposé de dossiers d'Aides à Projets ; Eric TANGUY propose que les administrateurs se rapprochent des Ligues qui n'ont pas réussi leurs objectifs, d'avoir un dialogue en vue de la prochaine saison.

Les licences événementielles au nombre de 32 000 ne sont pas prises en considération dans les AAP

Le Conseil vote à l'unanimité le principe de répartition de l'enveloppe de 150 000 euro de solde des AAP.

### **5.2 Labellisation des clubs**

200 clubs au total sont labellisés ; un courrier signé par la FFVB informe les clubs concernés, leurs Ligues régionales ainsi que les villes de ces clubs

La dotation aux clubs comprend des ballons Molten, des drapeaux qui pourront être exposés dans les salles afin d'illustrer l'obtention de leur label et la délivrance d'un diplôme cosigné par le Président de la FFVB, L. TILLIE et F. VIAL.

### **5.3 Boutique en ligne**

La FFVB devra déterminer les événements sur lesquels une boutique physique sera installée ; Il est demandé au représentant de la LNV s'il est envisageable de prévoir un emplacement sur l'Open Generali.

## **6 - POINT DE SITUATION DU SECTEUR AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE**

*A. DE FABRY*

Les poules d'Elite, de National 2 et 3 sont distribuées aux membres et approuvées par le Conseil

Un point est réalisé sur les affaires du SLOV et de TOULON.

Après discussion entre les membres, il est décidé qu'en cas de rétrogradation multiple (sportive, règlementaire et disciplinaire), le règlement fédéral énonce que le repêchage doit concerner le club issu de la poule concernée.

Le Conseil prend acte de la tutelle confirmée de la Ligue du Limousin ainsi que l'affectation de la Corrèze vers l'Aquitaine et du club de Limoges vers le Poitou Charentes.

Les clubs de Villeneuve les Avignon et Roquemaure sont affiliés en Languedoc Roussillon mais autorisés à s'inscrire et jouer en Ligue de Provence.

L'ensemble des règlements soumis à cette séance sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition émise par le Président de désigner M. Jean Michel BARRE comme Président de la Commission Mixte de Formation.

## **7 – APPROBATION des PV**

Les PV suivants sont approuvés à l'unanimité :

- CCM du 9 mai 2013
- CCF du 29 mai 2013
- CCSR de juin 2013
- CCA du 14 juin 2013
- CCS du 26 juin 2013

Arnaud DAGORNE indique que les PV du Conseil Supérieur ne feront plus l'objet d'approbation par le Conseil et d'une diffusion intégrale sur le site fédéral afin de préserver la confidentialité des travaux de la DNACG ; une synthèse de la séance du Conseil Supérieur du 26 juin est remis aux membres avec mention du dispositif (sans montant) de la décision prise pour chaque club convoqué.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

10.1 Arnaud DAGORNE informe les membres que la 1<sup>ère</sup> réunion de services s'est tenue fin juin conformément au plan d'actions présenté lors du précédent Conseil. La mise en place de l'agenda partagé sera effective en septembre après réalisation de l'audit informatique.

10.2 Concernant l'Outre-Mer, Valérie DELOUTRE informe que les conventions vont être prochainement envoyées. Le Président demande que soit acceptée l'autorisation d'équipes outre marines pour des licenciés à partir de 24 ans.

10.3 Cyrille BOULONGNE expose la philosophie d'intervention de la DTN : il s'agira d'abord de créer des synergies entre les cadres d'Etat et les élus, de partager le projet fédéral et de définir un plan d'action dans lequel chacun trouve sa place et adhère.  
Le colloque des cadres aura lieu en octobre à PARIS.

10.4 Réunion du Conseil d'Administration

Prochain Conseil le mercredi 4 septembre 2013. Un calendrier sera transmis pour le 2<sup>nd</sup> semestre dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 17H40.

Le Président  
Yves BOUGET

Le Secrétaire Général  
Alain DE FABRY